

DELIBERATION DU BUREAU

2019 n° 38

ENVIRONNEMENT

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

Excuses: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

BU2019-38- ENVIRONNEMENT (8.8) - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 PELOUSES DU TOULOIS

Depuis 2006, la Communauté de Communes assure la présidence du Comité de Pilotage du site NATURA 2000 « Les pelouse du Toulouis ». Afin d'assurer la mise en œuvre du document d'objectif NATURA 2000, un partenariat est établi entre la DREAL, le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine et la CC2T. Il s'agit de poursuivre le travail engagé par la signature d'une nouvelle convention avec les Services de l'Etat et l'association de conservation des espaces naturels lorrains (CENL).

L'Etat a désigné le 30/09/1998 le site NATURA 2000 n° FR4100163 « pelouses du Toulouis » dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Habitats 92/43 sur la faune et la flore.

Ce site Natura 2000 n° FR4100163 « pelouses du Toulouis » comprend :

- le plateau de DOMGERMAIN,
- le plateau d'ECROUVES,
- la COTE BARINE,
- la pelouse calcaire de CHOLOY-MENILLOT
- et une partie du Val de PASSEY.

Ces différents sites abritent plusieurs espèces protégées en France et en Europe, ainsi que des habitats d'intérêt européen, essentiellement des pelouses calcaires. Il couvre 181 hectares.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions quinquennal, le CEN Lorraine protège et gère la majorité des habitats d'intérêts européens du site NATURA 2000.

Le CEN Lorraine a rédigé en 2004, pour le compte de l'état, un document de cadrage des actions NATURA 2000 ; il en a assuré la mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui, via des comités de pilotages présidés par le Sous-préfet de Toul et par la CC2T.

Suite à la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) de 2005, les collectivités ont eu la possibilité de se substituer à l'Etat dans la mise en œuvre du dispositif NATURA 2000. Depuis le 15 novembre 2006, la Communauté de Communes assure cette mission en présidant le Comité de Pilotage. Afin d'assurer la mise en œuvre de NATURA 2000, elle a fait appel à l'opérateur historique qu'est le CEN Lorraine sur le site.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine apporte son concours au CEN Lorraine et à la collectivité, pour développer les stratégies nationales, notamment la préservation de la biodiversité et le développement durable des territoires.

Afin de contractualiser un partenariat au bénéfice de ces espaces naturels et de mettre en œuvre les actions décrites dans le document d'objectifs, une première convention pluriannuelle (2016-2018) avait été signée entre la CC2T, la DREAL et le CEN lorraine. Cette convention, arrivant à sa fin, a été renouvelée en 2019 (avenant n°1).

Dans le cadre des travaux de restauration des pelouses sur le plateau d'Ecrouves, une nouvelle convention pluriannuelle est aujourd'hui proposée à signature afin de pérenniser l'aide financière annuelle de la DREAL concernant les actions de communication et de sensibilisation menée par la collectivité, en partenariat avec le CEN Lorraine.

Cette seconde convention, qui reprend les termes de la première, précise les principales missions de l'animation du Document d'Objectifs qui sont les suivantes, et précise les contributions financières de ce partenariat avec la DREAL (1000 € /an sollicité) :

- Encourager la mise en place de mesures contractuelles et fournir une assistance technique lors de l'élaboration des dossiers,
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs locaux, le grand public et les scolaires sur les actions engagées sur le site Natura 2000,
- Assurer un rôle de veille environnementale,
- Évaluer les actions prévues par le Document d'Objectifs du site Natura 2000

Il est rappelé que la CC2T préside le comité de pilotage du site NATURA 2000 « pelouses du Toulouis », et assure l'animation du Document d'Objectifs pendant une durée de 3 ans.

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser la Communauté de Communes Terres Tuloises à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n° FR4100163 « pelouses du Toulouis ».**
- **Autoriser le Président ou son représentant(e) à assurer la présidence de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n° FR4100163 « pelouses du Toulouis ».**
- **Autoriser le Président à signer la convention de partenariat et toutes pièces utiles avec la DREAL.**
- **Autoriser le Président à signer la convention de partenariat et toutes pièces utiles avec le CEN lorraine.**

Délibération adoptée à l'unanimité